

Dossier



© Christian Watier / CCMSA Images

■ Phyt'attitude, un véritable outil de veille et d'alerte.

■ Des enquêtes pour aller plus loin.

■ « Quelle place pour la santé des agriculteurs », thème de la journée du 23 mars.

■ Produits, matériels, pratiques : trois questions pour trois tables rondes.

PESTICIDES ET SANTÉ DES AGRICULTEURS

Observer, alerter, accompagner

Maux de tête, vertiges, nausées, irritations cutanées, troubles respiratoires... les produits phytosanitaires en sont peut-être la cause. Le signalement de ces symptômes aide à mieux connaître les risques liés à leur utilisation et en conséquence à prendre des mesures susceptibles de limiter leur dangerosité. C'est dans ce but que la MSA a créé le dispositif Phyt'attitude qui permet d'analyser les cas d'intoxication ou d'incident. À l'occasion de la présentation de dix ans d'observations, elle a organisé une journée de rencontre et de débats sur le thème «Phytosanitaires: quelle place pour la santé des agriculteurs» réunissant tous les acteurs concernés – agriculteurs, experts et fabricants – pour faire le point sur les évolutions en matière de prévention.

10 ans de
Phyt'attitude





Un véritable outil de

Phyt'attitude est un observatoire spécifique des risques liés à l'utilisation des phytosanitaires. Ses objectifs : mieux cerner les effets aigus et subaigus de ces produits pour développer la prévention individuelle en tenant compte du travail réel et améliorer la prévention collective par la remontée d'informations aux pouvoirs publics et aux fabricants.

Des avancées concrètes

- **1997** : mise en évidence du danger de l'utilisation du Paraquat avec un pulvérisateur à dos et recommandation à la Commission des toxiques d'interdire son usage.
- **1998** : mise en évidence de la pénétration cutanée du Méthomyl, classé « R24 toxique par contact avec la peau ». Étiquetage revu (déconseillé pour les pulvérisateurs à dos).
- **2001** : interdiction de l'arsénite de soude en viticulture à la suite de l'étude d'exposition MSA.
- **2002** : rapport d'enquête sur les salariés des stations de semences.
- **2002-2003** : étude d'exposition aux dithiocarbamates.
- **2003** : recommandations formulées par la Commission des toxiques, à partir des résultats de Phyt'attitude sur les délais de rentrée à respecter.
- **2003** : publication du rapport de l'enquête portant sur le trieur à façons de semences.
- **2004** : étiquetage des semences traitées inexistant jusque-là pour les tâches de chargement du semoir et de reconditionnement des semences inutilisées.
- **2006** : fixation par arrêté des délais de rentrée à la suite des recommandations de 2003.
- **2006** : mention obligatoire du numéro vert de Phyt'attitude sur les emballages de produits.



© A. Caster/CVMSA Images(s)

La vocation de cet observatoire, unique en Europe, est de recenser les troubles de la santé signalés par tous les professionnels exposés (pas seulement les exploitants et les salariés agricoles). D'abord expérimenté dans deux départements, ce dispositif a été élargi à tous les départements métropolitains en 1997. Puis, en 2004, pour mieux faire connaître ce réseau de toxicovigilance, la MSA l'a baptisé « Phyt'attitude » et a ouvert un numéro vert (0 800 887 887). Chaque utilisateur professionnel peut ainsi signaler, via un appel confidentiel et gratuit, des troubles qui lui semblent en rapport avec un traitement phytosanitaire (maux de tête, gêne respiratoire, vomissements, irritations de la peau...), tant au moment de la préparation de la « bouillie » que lors de l'application du produit ou du nettoyage du matériel de pulvérisation.

Mobilisation d'un réseau d'experts

Ces troubles peuvent également se manifester quelques heures après les interventions phytosanitaires et même concerner d'autres personnes que les applicateurs, comme celles qui interviennent sur les cultures après les traitements. En plus des signalements spontanés, les médecins du travail, les médecins traitants et les médecins des centres antipoison recensent aussi des symptômes lors des visites médicales et les signalent avec l'accord de la victime. La sensibilisation à l'intérêt d'une déclaration des incidents liés à l'utilisation des produits phytosanitaires est réalisée par les équipes Santé sécurité au travail des MSA, lors des visites médicales, des visites d'exploitations, des études de poste, des réunions, des formations

veille et d'alerte



à l'aide de divers supports (affiches, plaquettes, dépliants, modules pédagogiques...).

Les signalements sont consignés par le médecin du travail et le conseiller en prévention sur un support codifié transmis pour expertise à un toxicologue. Le médecin du travail rédige l'observation médicale et le conseiller en prévention note les circonstances de l'exposition. Une imputabilité de l'incident au(x) produit(s) phytosanitaire(s) utilisé(s) est attribuée au dossier, et un rapport d'expertise est adressé en retour au médecin du travail qui a procédé au recueil d'informations. Ce dernier informe le déclarant et son médecin traitant. La Caisse centrale de Mutualité sociale agricole (CCMSA) est destinataire de ce rapport d'expertise. L'exploitation collective des résultats est assurée par la CCMSA, ainsi que l'animation du réseau Phyt'attitude. Après analyse des résultats, un bilan est publié tous les dix-huit mois. Il est adressé aux médecins du travail et conseillers en prévention des

Radiographie de 10 ans de signalements

- Plus des deux tiers émanent des salariés agricoles, moins d'un quart des exploitants.
- 71,5% concernent les cultures spécialisées, la viticulture et la polyculture. Le secteur des fleurs, arbres d'ornement, espaces verts s'avère le plus « signalant » au regard de la surface cultivée.
- 40,1% sont liés à l'application mécanisée et à l'application manuelle de la bouillie.
- Près de la moitié des signalements (46,4%) concernent des incidents des projections accidentelles, plus d'un quart (25,6%) la « rupture ou fuite d'un tuyau » et 13,3% le « débouchage de buses », incident en forte hausse ces dernières années.
- Plus de la moitié font état de pulvérisateurs à jet « projeté » et « porté ».
- Plus d'un tiers mentionnent des mélanges de produits.
- Plus des deux tiers concernent des produits à formulation liquide
- Les fongicides puis les insecticides et acaricides et les herbicides sont les produits les plus cités.
- Les insecticides sont sur-représentés dans les dossiers par rapport au tonnage de substances vendues.
- Les principaux symptômes évoqués sont cutanés (25%), hépato-digestifs (22,8%), neurologiques- neuro-musculaires (16,1%) et ophtalmologiques (10,0 %).

MSA, au ministère de l'Agriculture, aux fabricants, aux centres antipoison notamment. Dispositif de santé publique adossé à des services de Santé sécurité au travail au sein d'un organisme de protection sociale, Phyt'attitude est un outil indépendant des ➔

en chiffres

→ firmes agropharmaceutiques et des pouvoirs publics. Par la pertinence de ses analyses, il permet à la MSA d'être présente à l'instance de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) chargée d'évaluer la toxicité des produits phytosanitaires et d'influer sur la réglementation. De nombreuses avancées concrètes sont ainsi à l'actif de la MSA depuis ces 10 années de Phyt'attitude (voir encadré). ■

Nicole Nolfo



La puissance d'un réseau

- 72 équipes Phyt'attitude (composées d'au moins 1 médecin du travail, 1 conseiller en prévention, 1 assistant).
- 2.300 appels sur le N°Vert depuis 2004.
- 1.554 signalements expertisés dont 68,6% considérés comme imputables au(x) produit(s) utilisés.

en chiffres

Les produits phytosanitaires, c'est quoi ?

Les produits phytosanitaires appelés aussi pesticides – étymologiquement un pesticide est un « destructeur de ravageurs » (de l'anglais : pest = ravageur) – sont des préparations destinées à :

- protéger les végétaux ou produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action,
- exercer une action sur leurs processus vitaux, assurer leur conservation,
- détruire les végétaux indésirables ou certaines de leurs parties.

Des enquêtes pour aller plus loin

En complément des données issues du dispositif Phyt'attitude, la MSA initie ou participe à des études pour mettre en place des moyens de prévention adaptés et pour mesurer les effets à long terme de certains produits.

La MSA mène des études pour mieux évaluer les risques d'exposition des applicateurs et orienter les mesures de prévention individuelle. C'est ainsi qu'en raison de nombreux signalements recueillis dans le cadre de Phyt'attitude, elle a lancé en 2002-2003 une enquête auprès

d'exploitants et de salariés agricoles de 7 départements, visant à évaluer l'impact des pratiques agricoles et du comportement des applicateurs lors de l'utilisation des dithiocarbamates, une famille de fongicides utilisés en viticulture, grandes cultures et culture de pommes de terre et formulée en poudre très

fine. Cette enquête a mis en évidence des facteurs augmentant fortement le risque de contamination : ne pas porter un masque lors de la préparation, utiliser un tracteur sans cabine lors de l'application, se ronger les ongles et ne pas prendre de douche après le traitement. Elle a permis d'édicter des recommandations de prévention axées sur ces différents points. Dans la même optique, la MSA, en partenariat avec le Cemagref, a lancé en janvier 2007 une étude visant à évaluer les pratiques des arboriculteurs et à mesurer leurs risques d'exposition aux phytosanitaires lors des différentes phases de traitement. Ces données ont permis de préconiser des stratégies en terme de simplification de la préparation de la bouillie et d'amélioration du matériel de pulvérisation.

La MSA participe également à des recherches sur les effets potentiels des expositions professionnelles agricoles sur la santé des agriculteurs et des salariés agricoles. Ces études permettront ainsi de caractériser les liens éventuels entre l'exposition répétée des agriculteurs aux phytosanitaires et la sur-représentation en milieu agricole des risques de maladie de Parkinson et de certains types de cancers spécifiques (sang, cerveau, estomac, prostate, peau), mis en lumière par des études épidémiologiques dans plusieurs pays. Les données actuellement disponibles en France en la matière sont encore très insuffisantes et des études sont encore nécessaires pour mieux caractériser cette relation. Aussi la MSA participe depuis février 2007, en partenariat avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Institut de veille sanitaire (InVS), à une enquête épidémiologique sur la maladie de Parkinson, l'étude PARTAGE (Parkinson, Travail, Agriculture, Environnement). L'objectif de ce programme de recherche réalisé dans cinq départements est d'estimer la fréquence de cette maladie parmi les personnes affiliées à la MSA et de suivre son évolution au cours du temps pour l'ensemble des adhérents et par secteur d'activité afin de déterminer si cer-

tains secteurs sont associés à un risque augmenté. La MSA participe par ailleurs à l'étude de cohorte Agrican sur le cancer en agriculture. Cette étude, lancée fin 2005, vise à identifier le lien entre certains cancers et certaines activités agricoles à partir d'une cohorte de 180.000

salariés et non-salariés agricoles dans 12 départements français disposant d'un registre des cancers. L'enjeu est de participer à une meilleure connaissance des risques liés à l'utilisation des produits

phytosanitaires, de leur impact sur la santé, étant donné les contraintes d'utilisation et les conditions de travail des agriculteurs. Les résultats sont attendus fin 2011 pour les cancers les plus fréquents (sein, prostate) et pour les populations agricoles chez qui l'exposition est bien identifiée et évaluée. Il faudra attendre au moins fin 2015 pour les cancers plus rares et pour les activités agricoles dont la fréquence d'exposition aux risques est plus faible.

Nicole Nolfo

Objectif : édicter des recommandations de prévention



Quelle place pour



À l'occasion du bilan décennal des observations Phyt'attitude, la MSA a organisé le 23 mars 2010 à la Cité des Sciences de la Villette, à Paris, une journée-débat sur ce thème. Experts et fabricants, représentants des utilisateurs et des professionnels de santé y étaient conviés.

Zoom sur la teneur des échanges.

Dix ans de témoignages, dix ans d'expertise et d'analyses... le bilan Phyt'attitude établit clairement que les exploitants et les salariés agricoles qui utilisent des phytosanitaires sont exposés à des risques sanitaires importants. Comme le soulignait Philippe Laffon, directeur de la Santé à la CCMSA, en ouvrant cette journée: «*Il est urgent dans un souci de santé publique que la recherche de la*

performance et de la technique qui préside à l'utilisation des produits phytosanitaires soit mise également au service de la sécurité et de la préservation de la santé des applicateurs, et que l'ensemble des acteurs mettent en commun leurs connaissances sur ce sujet, mutualisent les bonnes pratiques pour mettre en œuvre des solutions de prévention.» Animés par Régis de Closets, les débats de la matinée se sont organisés autour de trois

la santé des opérateurs ?

tables rondes. Elles ont permis d'aborder sans ambages des questions précises et concrètes autour des produits, des matériels et de l'organisation du travail (cf. article p.28 « Trois questions pour trois tables rondes »).

Au-delà des pratiques des applicateurs qui – les échanges le mettent en lumière – ne disposent que d'une marge de manœuvre limitée, eu égard aux exigences de productivité de l'agriculture, la protection de leur santé, au même titre que celle des consommateurs et de l'environnement, relève d'une mobilisation collective. Les interventions de l'après-midi ont permis à Thierry Mercier, pour l'Afssa, et à François de la Guéronnière, pour le ministère de l'Agriculture, de retracer

l'action des pouvoirs publics au travers de l'encadrement très réglementé et harmonisé au niveau européen de la mise sur le marché des produits, de leur harmonisation et de leur évaluation. En ce qui concerne leur utilisation, des mesures réglementaires s'appliquent également à toutes les étapes du traitement, et les pouvoirs publics dans le cadre du plan Ecophyto se sont engagés dans la voie d'une réduction de 50% de l'usage des produits à horizon 2018. Anticipant les échéances fixées par la directive européenne sur « l'utilisation durable des pesticides », le gouvernement a également intégré dans ce plan, dès 2010, la mise en place expérimentale du dispositif « Certiphyto », future obligation réglementaire européenne de formation-habilitation qui s'appliquera à compter de 2015 aux distributeurs, conseillers et applicateurs professionnels de produits phytosanitaires (cf. encadré). Au-delà de ce volet réglementaire, Isabelle Baldi, médecin épidémiologiste chercheur à l'université Bordeaux 2, et Pierre Lebaillly, docteur-enseignant-chercheur au centre François Baclesse de Caen, ont fait le point sur les études épidémiologiques qui

sont menées avec des schémas innovants, notamment au travers de la cohorte Agrican (cf. p.25) pour mieux contrôler les niveaux d'exposition des agriculteurs et apporter des éléments de réponse scientifiquement établis sur les effets à long terme de ces expositions. Au terme de cette journée, chacun s'est accordé sur le fait que cette mobilisation collective commençait à porter ses fruits, notamment

auprès des jeunes générations, mais que des progrès restent encore à accomplir tant la question des produits phytosanitaires se situe au carrefour de multiples enjeux parfois contradictoires.

Les participants ont souligné l'atout majeur de l'outil d'observation de terrain que constitue dans ce contexte le dispositif Phyt'attitude pour faire progresser en toute connaissance de cause la sensibilisation des acteurs sur la protection de la santé des utilisateurs. ■

Nicole Nolfo

« Mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques »

Certiphyto

La directive européenne d'octobre 2009 sur l'utilisation durable des pesticides stipule qu'à compter de 2015

les distributeurs, conseillers et applicateurs professionnels de produits phytosanitaires, dont les agriculteurs, devront être titulaires de ce certificat qui validera leur capacité à identifier et maîtriser les risques liés à l'utilisation des produits phyto, raisonner leurs usages et limiter leur impact sur l'environnement. Dans le cadre du plan Ecophyto, une phase expérimentale d'obtention de ce certificat individuel valable 10 ans a été lancée et sera évaluée en juin 2011.



Trois **questions** pour

**Comment évoluent
les produits phytosanitaires,
les matériels,
les pratiques agricoles ?
Décryptage
des interventions.**

Table ronde 1

Existe-t-il un lien entre la formulation des produits et les intoxications ?

Les données issues de Phyt'attitude induisent à poser la question, puisque l'on constate qu'un dossier sur cinq mentionne un incident et que celui-ci est lié le plus souvent à des projections accidentelles au moment de la préparation de la bouillie. Il y a donc bien un enjeu au niveau de la formulation des produits, d'autant que certains agriculteurs, selon les témoignages recueillis et projetés à l'occasion de cette journée, se sentent « *tributaires des firmes qui présentent un choix limité de formulations* » et regrettent de surcroît que « *les produits soient délivrés très facilement sans conseils particuliers et que,*

bien que l'étiquetage ait évolué, les informations ne soient pas faciles d'accès ». Face à cette interrogation des agriculteurs, quelle est la position des firmes phytosanitaires ? Outre le fait, souligné par Philippe Delval (Acta. Réseau des instituts des filières animales et végétales), qu'il existe sur le marché depuis quelques années une diversification des formulations avec des granulés, des tablettes..., Isabelle Delpuech (responsable sécurité-applicateurs chez Syngenta) rappelle les efforts importants accomplis depuis les années 60 par les firmes pour cibler les substances actives. « *En moyenne les doses ont été divisées de 9 à 10; ceci est encore plus sensible pour les insecticides pour lesquels des doses de 5 à 20 grammes sont désormais*

Table ronde 2

Comment les matériels

Les échanges de la seconde table ronde sur les évolutions des matériels montrent que, si ceux-ci ont fait l'objet d'avancées certaines ces dernières années, bon nombre d'agriculteurs ne sont pas encore équipés de matériel récent. « *Le niveau d'équipement est très lié à la situation économique de l'exploitation, souligne Jean-Paul Larrat, ingénieur responsable machinisme à la CCMSA, et aux situations très diversifiées en agriculture. Par ailleurs le niveau d'équipement est aussi fonction du type de production.* » Pierre Baizet, distributeur, ajoute qu'en règle générale les exploitants individuels sont moins vigilants que ceux qui emploient des salariés et estime que 15 à 20% environ seulement des tracteurs de pulvérisation sont équipés de cabines. « *On voit encore, précise-t-il, des exploitants qui soufflent dans la buse pour la déboucher. L'objectif, c'est de réparer sans perdre de temps, d'aller le plus vite possible. Certains rangent le matériel sans même le rincer. Il y a aussi une question de mentalité qui joue. Pour beaucoup "un agriculteur qui prend soin de sa santé, ce n'est pas un agriculteur".* » Bernadette Ruelle (Cemagref) confirme ces



© D. Eugène / CCMSA Images

trois tables rondes

nécessaires contre des kilos auparavant», indique-t-elle. Anne Labadie (coordonnatrice sécurité-prévention des risques chez Limagrain) souligne que «du côté des semences, les produits dégagent désormais moins d'un gramme de poussière par hectare». Une grande attention a été portée également à l'amélioration des contenants des produits. «Nous avons réduit le poids des sacs et apposé des conseils d'utilisation sur l'emballage», note Anne Labadie. «Nous allons sur le terrain, nous travaillons avec les agriculteurs pour recueillir leurs observations, les dif-



ont-ils évolué ?

observations. «De 2006 à 2009, dans l'Hérault, nous avons suivi un groupe de viticulteurs pour optimiser la technique d'application et réduire la contamination de l'eau. Sur les 15 agriculteurs du groupe, on a constaté que 8 utilisaient des pulvérisateurs sans filtre de rinçage ou des pulvérisateurs très anciens et que 3 tracteurs étaient sans cabine.» Comment donc sensibiliser les agriculteurs tout en tenant compte de ce problème de coût ? Michel Morel (AFPP-CIETAP) et Bernadette Ruelle (Cemagref) soulignent qu'il est possible d'aménager les machines sans avoir à les renouveler entièrement, que des installations peuvent être adaptées sur des pulvérisateurs. Il est nécessaire d'informer les agriculteurs sur ces possibilités car, quand ils les connaissent, ils s'y intéressent. Par ailleurs, comme le rappelle Pierre Guiscafre (Fncuma), le réseau Cuma permet d'accéder à du matériel performant à moindre coût grâce à une utilisation partagée. Ce réseau a également mis en

« Ne pas oublier la sécurité au nom de la productivité »

place un observatoire qualitatif du matériel agricole qui permet à partir de l'expérience des utilisateurs d'obtenir des informations sur la fiabilité des matériels récents. Cet outil constitue une véritable mine de renseignements pratiques pour la Cuma ou l'agriculteur qui envisage d'acheter un nouveau matériel ou qui a des soucis avec une machine récemment achetée. Les Cuma dispensent également des formations ou des conseils aux utilisateurs de machines pour régler des problèmes de réglage ou de nettoyage sans changer de matériel. Quant à la MSA, quelle part prend-elle dans la sensibilisation des agriculteurs et quel est son impact ? « Sur le terrain, indique Jean-Paul Larrat, nous sensibilisons les agriculteurs au fait qu'ils ne doivent pas oublier leur sécurité et leur santé au nom de la productivité. Les conseillers en prévention délivrent des conseils pour l'achat ou l'entretien et le réglage du matériel, mais la portée de ces messages est limitée eu égard aux contraintes économiques des exploitants. Ils sont plus réceptifs au discours d'interlocuteurs économiques qui leur font gagner leur vie. »

➔ *ficultés qu'ils rencontrent. Ces échanges nous permettent d'adapter le packaging de nos produits pour une utilisation plus sûre»,* précise Isabelle Delpuech. Des progrès sont donc enregistrés mais – notent les intervenants – ils induisent un coût supplémentaire, et 60% du marché pour être compétitif restent en dehors de ce type d'améliorations. Par ailleurs, quel que soit sa formulation ou son conditionnement, un produit phytosanitaire n'est pas anodin et requiert des précautions d'utilisation spécifiques. Sur ce point, les firmes phytosanitaires mènent-elles des actions particulières pour accompagner les agriculteurs? Pour Isabelle Delpuech, l'évolution des pratiques est un enjeu collectif qui requiert une approche globale et partenariale entre les firmes, les fabricants de matériel, les distributeurs et les applicateurs. Syngenta, précise-t-elle, participe à la sensibilisation des agriculteurs par des actions de formation notamment autour la préparation de la

bouillie. Anne Labadie indique, quant à elle, que «*Limagrain travaille beaucoup avec la MSA pour des actions de prévention sur le terrain et en salle. Les interventions des médecins du travail sont très appréciées des participants. Nous montons des ateliers inter-actifs pour faire prendre conscience aux salariés des moments de risques*». Pour Philippe Delval (Acta), la formation est le maître mot qui préside à une réelle sensibilisation des applicateurs. «*Il faut rendre l'agriculteur acteur. Il faut qu'il soit en mesure de participer à l'analyse des risques liés à l'utilisation d'un produit phytosanitaire.*» Laure Ladouce, ingénieur prévention-risque phytosanitaire à la CCMSA, souligne que «*la diversité des situations de travail fait qu'il ne peut y avoir une solution unique de prévention. L'enjeu, c'est de rendre chacun autonome, de lui donner les clés de sa propre prévention en fonction de son contexte de travail*».



Table ronde 3

Quelles marges de manœuvre pour les opérateurs ?

Enfin dernier thème abordé : quelles marges de manœuvre pour les opérateurs ? Cette table ronde s'ouvre sur un constat plus positif : malgré les contraintes qui s'attachent à la gestion des phytosanitaires, les pratiques évoluent. Christelle Halipré, conseillère prévention à la MSA Marne-Ardenne-Meuse, note cependant que cette évolution se fait au prix d'une technicité accrue qui demande aux agriculteurs un considérable effort d'adaptation. « Choisir le bon produit, le bon matériel, ce n'est pas facile, porter un équipement de protection, ce n'est pas simple... des questions pointues se posent aux agriculteurs qui veulent se protéger efficacement. Certains font la démarche, mais d'autres, en attente d'informations rapides et pratiques, se découragent. » Elle souligne également que les situations diffèrent selon les productions et l'âge : « En grandes cultures, on met le paquet sur le matériel car il faut traiter des grandes surfaces ; en viticulture, les parcelles sont morcelées, on garde des équipements vieilliss, sauf en Champagne. L'âge joue aussi. Les jeunes sont formés dans les écoles et sensibilisés, les plus anciens considèrent eux qu'il est trop tard pour modifier leur façon de faire. L'enjeu se situe au moment de la succession, on change pour ses enfants. » Jack Bernon, responsable du département Santé-travail à l'Anact, indique que « des études montrent que les choses ont bougé, mais à la marge. Le travail réel reste accompli avec des pratiques vieillies. L'enjeu, c'est la question de la place de la santé dans le travail qui n'est pas prise en compte. En ce qui concerne les pesticides, la prise de conscience s'est faite plus par rapport à l'environnement que par rapport à la santé. Il y a un décalage. La condition de l'homme au travail n'est pas une préoccupation sociétale. Parmi les enjeux parfois contradictoires auxquels doivent répondre les agriculteurs – efficacité, qualité, environnement, santé – le choix se fait toujours au détriment de la santé ». Concrètement, quelles pratiques les agriculteurs doivent-ils adopter pour protéger leur santé ? Les intervenants sont unanimes sur un point : le port d'équipements de protection individuels, s'il est nécessaire, ne constitue pas la panacée qui dispense de toutes les autres mesures de protection, d'autant qu'en matière de combinaisons le choix sur le marché est restreint, qu'elles sont contrai-



© CCMSA/Image(s)

gnantes à porter sur une longue période et que des tests effectués par l'Afsset mettent en évidence que les normes actuelles ne permettent pas de se protéger efficacement, excepté pour quelques marques. En amont du traitement, comme en témoigne Charles Duby, vigneron et responsable phytosanitaire d'une entreprise qualifiée en agriculture raisonnée, le choix de produits les moins toxiques possibles pour les opérations envisagées, la prise de connaissance

attentive des précautions d'emploi qui s'y attachent et la préparation minutieuse des opérations à effectuer sont des règles essentielles à observer. Les équipements de protection se situent en bout de chaîne, ils viennent en complément de ces mesures de sécurité préalables.

Vincent Tirilly, représentant du ministère de l'Agriculture, indique que c'est cette logique qui préside à la réglementation. « Le premier objectif visé, c'est de réduire autant que faire se peut l'usage des produits et d'encadrer par des mesures de précautions précises leur utilisation. Les équipements de travail viennent en dernier ressort. » Le même message est donné sur le terrain par les conseillers prévention MSA : « Réduire son exposition est la meilleure façon de se protéger, commente Christelle Halipré. Nous conseillons aux agriculteurs de bien s'organiser pour être le moins en contact possible avec les phyto, le port d'un équipement individuel est ensuite fonction de l'auto-évaluation du risque auquel ils s'exposent à chaque étape. Mais, encore une fois, le contexte dans lequel travaille l'utilisateur est important et nos conseils sont individualisés en fonction des situations. »

Nicole Nolfo

« Réduire son exposition est la meilleure façon de se protéger »